

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPVI 1037 Subventions à 6 associations (16 500 euros) menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Porte de Vanves-Plaisance-Raymond Losserand (14e). Deuxième enveloppe pour 2014.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 14e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'Association culturelle et sociale Eure Maindron Didot (ACSEMD) (20089/2014-06259) pour des événements interculturels et intergénérationnels 2014.

Article 2 : Une subvention globale de 4.500 euros est attribuée à l'Association Carrefour 14 (9966), 2.500 euros pour l'accueil et les loisirs des enfants (2014-06261), 1.000 euros pour l'accueil et les loisirs des jeunes (2014-02360) et 1.000 euros pour l'atelier Parents-Enfants (2014-06266).

Article 3 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Centre paroissial d'initiatives Jeunes (CEPIJE) (12645/2014-06267) pour la prévention de la délinquance par la création d'activités à l'initiative des jeunes accueillis.

Article 4 : Une subvention globale de 6.000 euros est attribuée à l'association Léo Lagrange IDF (12125), 2.000 euros pour un projet d'animations et vie de quartier (2014-06284), 1.000 euros pour un projet ASL (Ateliers des savoirs Sociolinguistiques) (2014-06285), 1.000 euros pour un atelier Cuisine (2014-02398) et 2.000 euros pour le fond de participation des habitants (2014-06287).

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Migrants Plaisance (18119) pour des Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques 2014 (2014-06288).

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Collectif Logement Paris 14 (10645) pour un projet apprendre et comprendre les mécanismes liés au droit au logement (2014-03862).

Article 7: Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 16.500 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.